|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | INTPA G1 |
| Numéro de poste Sysper: | 164619 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Jonathan Van Meerbeeck  …1 trimestre 2024  …2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité INTPA.G.1 est une unité dynamique et engagée qui œuvre à la promotion des droits de l’homme, de l’égalité entre les hommes et les femmes et de la gouvernance démocratique dans le monde entier. L’unité est chargée de la gestion du programme thématique sur les droits de l’homme et la démocratie et fournit un soutien thématique de qualité au reste de la programmation de la coopération au développement. Elle fournit également un soutien thématique aux délégations de l’UE, afin de garantir une approche du développement fondée sur les droits de l’homme, l’intégration de la dimension de genre et le soutien durable à la démocratie, la justice, l’état de droit et les réformes et initiatives de lutte contre la corruption. L’unité contribue à créer un environnement propice à la mise en œuvre de la stratégie «Global Gateway».L’unité est également chargée de contribuer au plan d’action en faveur des droits de l’homme et de la démocratie et au plan d’action sur l’égalité des sexes, ainsi qu’à leur mise en œuvre. Il s’agit d’une unité équilibrée entre les hommes et les femmes, qui compte plus de 30 personnes.

**Présentation du poste (nous proposons)**

l’expert détaché contribuera à fournir l’expertise nécessaire à la qualité des activités de coopération dans le domaine de la justice et de l’État de droit, y compris la justice transitionnelle, en soutenant la programmation et la mise en œuvre de programmes de coopération dans les pays tiers conformément à toutes les politiques communautaires.

Sous la supervision d’un chef de secteur, il/elle contribuera à fournir une expertise thématique sur les programmes de coopération au développement de l’UE dans le domaine de l’État de droit et de la justice, y compris en ce qui concerne les situations de conflit et d’après-conflit. La promotion de l’adhésion des pays tiers aux normes internationales pertinentes, la protection des droits de l’homme et des libertés fondamentales et l’accès à la justice sont des éléments essentiels. Une expertise thématique est fournie aux collègues travaillant dans les délégations de l’UE et au siège tout au long de la gestion du cycle de projet, ainsi que sur une base ad hoc pour des questions et des circonstances spécifiques.

Il/elle ne représentera pas la Commission, ne négociera pas et ne prendra aucun engagement, juridique ou financier, au nom de la Commission..

Fonctions et responsabilités

Analyse et résolution de problèmes

Communication et excellentes compétences rédactionnelles

Capacité à produire de la qualité/des résultats

— Volontarisme et flexibilité

Organisation et polyvalence

— Résilience au stress

Acteur de l’équipe

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

**Une experience de travail dans le domaine de programme de cooperation au développement qu’il s’agisse d’une ambassade, d’une agence de coopération au développement ou, à terme, d’une organisation mettant directement en œuvre ces programmes (ONG, organisation internationale), serait un atout.**

**Au moins 3 ans d’expérience dans la gestion de programmes/projets dans le domaine de l’état de droit et de la justice . Bonne connaissance des questions politiques relatives à l’état de droit et à la justice.**

**Langue (s) nécessaire (s) pour l’accomplissement des tâches**

**Anglais C-2 et français B-1 (non essentiel).**

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)